



NUMÉRO DU DOCUMENT (AUX FINS DE CLASSEMENT)
<b>CM0118-002A</b>

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC CHARLEVOIX-EST**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Baie-Sainte-Catherine, le 13 novembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 13e jour du mois de novembre 2017, à 19h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Donald Kenny ainsi que Messieurs les conseillers Albert Dallaire, Steve Dallaire, Florent Tremblay, Lionel Fortin, Guillaume Poitras et Yvan Poitras.**

**Le Directeur-général / secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., assistait également à la séance comme secrétaire d'assemblée.**

**PREMIÈRE ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL – MANDAT 2017-2021**

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017
4. Adoption des comptes à payer

**ADMINISTRATION**

5. **AVIS DE MOTION** – Règlement modifiant le règlement 159-16 établissant une grille de tarification des services municipaux
6. **AVIS DE MOTION** – Règlement modifiant le règlement 171-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de Baie-Sainte-Catherine
7. **AVIS DE MOTION** – Règlement modifiant le règlement 172-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les employés de Baie-Sainte-Catherine
8. **ÉTATS TRIMESTRIELS BSC** – Présentation et adoption
9. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL** – Documentation en lien avec le nouveau rôle d'évaluation municipale BSC 2018-2019-2020
10. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL** – Rapport de transition entre le Conseil municipal 2013-2017 et le Conseil municipal 2017-2021
11. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL** – Lettre de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan
12. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE** – Bibliothèque municipale
13. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE** – Municipalité Amie des Aînés (MADA)
14. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE** – Politique familiale
15. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE** – Surveillance de la rue Leclerc (entretien hivernal)
16. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE** – Maire suppléant (novembre 2017 à mars 2018)
17. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Adhésion à un contrat d'assurance collective
18. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** – École primaire Marie-Victorin, Saint-Siméon
19. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** – Mouvement Action-Chômage de Charlevoix



Espace pour parapher

20. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** – La Marée – Le Regroupement de parents et ami(e)s de la personne atteinte de maladie mentale
21. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018** – Union des Municipalités du Québec
22. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Édifice municipal Albert-Boulianne – Phase IV – Peinture cage d'escalier Ouest

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

23. **OCTROI DE CONTRAT** – Préparation du plan d'intervention du réseau municipal d'égout – Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc.

#### **URBANISME**

24. **DOSSIER CITOYEN** – Prolongement d'une entente – Lots C1R1L45 et C1R1L46

#### **DIVERS**

25. **POINT D'INFORMATION** – Lancement de la campagne de financement *Mon Village...ma clinique...mon DOC!*
26. **POINT D'INFORMATION** – Nouvelles de la MRC de Charlevoix-Est par le Maire
27. Période de questions
  - a. Membres du conseil
  - b. Public
28. Levée de la séance

---

#### **1. Ouverture de la séance à 19H05**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Réso # 13711-17

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

\*\*\* Pièce CM1117-001 \*\*\*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Réso # 13811-17

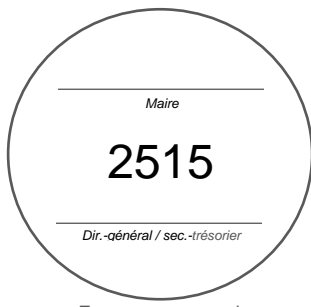
#### **3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017**

\*\*\* Pièce CM1117-002 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 ; et

**CONSIDÉRANT ALORS QUE** les membres du conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 2 octobre 2017 tel que présenté.



Espace pour parapher

Réso # 13911-17

4. **Adoption des comptes à payer**

\*\*\* Pièce CM1117-004 \*\*\*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux.

La liste non ventilée des comptes payés pour le mois d'octobre est présentée ici-bas aux fins de conservation de la mémoire :

Comptes par chèques (250 à 264)	35 090,75 \$
Paiement par Internet	13 499,63 \$
Dépenses incompressibles	933,69 \$
Salaires	15 932,05 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>65 456,12 \$</b>

**ADMINISTRATION**

5. **AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement 159-16 établissant une grille de tarification des services municipaux**

\*\*\* Pièce CM1117-005 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité dispose d'une réglementation municipale concernant la tarification des différents services municipaux offerts aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix affichés dans ce règlement ne sont plus à jour et doivent être actualisés selon le coût de la vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle mouture de règlement qui sera déposée sera encore une fois en concordance avec les politiques publiques locales MADA (Municipalité Amie des Aînés) et FAMILLE; et

**CONSIDÉRANT AUSSI QU'**une autre préoccupation de la Municipalité est de rester compétitive par rapport à son offre de services à ce qui se fait ailleurs.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST DONNÉ** un avis de motion par Monsieur Guillaume Poitras stipulant qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance tenante, un règlement venant modifier le règlement municipal 159-16 établissant une grille de tarification pour les services municipaux de Baie-Sainte-Catherine.

6. **AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement 171-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de Baie-Sainte-Catherine**

\*\*\* Pièce CM1117-006 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un nouveau Conseil municipal élu par acclamation pour l'élection du 5 novembre 2017;



Espace pour parapher

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que toute municipalité doit, suivant toute élection générale et avant le 1<sup>er</sup> mars suivant, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplacera, avec ou sans modification, celui en vigueur pour la magistrature précédente;

**CONSIDÉRANT QUE** la version révisée de ce code pour les élus doit respecter les exigences de formalités et de contenu de la section II de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et doit suivre la même procédure d'adoption que tout autre règlement municipal;

**CONSIDÉRANT AUSSI QUE** l'article 13.1 de cette législation précise qu'une copie certifiée conforme de ce code révisé doit être transmise à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doivent énoncer les valeurs et les règles applicables à leur conduite ainsi que les sanctions que peut entraîner un manquement déontologique.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST DONNÉ** un avis de motion par Monsieur Lionel Fortin stipulant qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance tenante, un règlement venant modifier le règlement municipal 171-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les élus de Baie-Sainte-Catherine.

7. **AVIS DE MOTION – Règlement modifiant le règlement 172-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les employés de Baie-Sainte-Catherine**

\*\*\* Pièce CM1117-007 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité dispose avec le règlement 172-16 d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 16 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que les codes d'éthique et de déontologie des employés municipaux doivent énoncer les principales valeurs en matière d'éthique et les règles qui doivent guider leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions;

**CONSIDÉRANT QUE** la version actuelle doit être révisée afin d'y inclure des articles de règlements concernant la politique des ressources humaines et sur la gestion des médias sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les aspects avec la politique des ressources humaines qui doivent être inclus sont un organigramme de la Municipalité et une spécification de la chaîne de commandement; et

**CONSIDÉRANT QUE** les aspects en lien avec les médias sociaux qui doivent être inclus sont ceux en lien avec les règles essentielles de conduite et d'utilisation des médias sociaux personnels et professionnels pour les employés.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST DONNÉ** un avis de motion par Monsieur Steve Dallaire stipulant qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance tenante, un règlement venant modifier le règlement municipal 172-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie pour les employés de Baie-Sainte-Catherine.



Espace pour parapher

Réso # 14011-17

8. **ÉTATS TRIMESTRIELS BSC – Présentation et adoption**

\*\*\* Voir annexe pertinente dans le rapport de transition \*\*\*

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle magistrature est entrée en fonction avec l'élection du 5 novembre 2017; et

**CONSIDÉRANT QUE** les états trimestriels sont une présentation des résultats partiels de l'application du règlement décrétant les prévisions budgétaires annuelles de la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et résolu unanimement des conseillers présents d'adopter les états trimestriels terminant le 31 mai 2017 tel que présenté par le directeur-général / secrétaire-trésorier et la secrétaire-trésorière adjointe.

9. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL – Documentation en lien avec le nouveau rôle d'évaluation municipale BSC 2018-2019-2020**

\*\*\* Pièce CM1117-008 \*\*\*

*Dépôt au Conseil municipal et dans les archives municipales pertinentes de la documentation en lien avec le nouveau rôle d'évaluation municipale 2018-2019-2020.*

10. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL – Rapport de transition entre le Conseil municipal 2013-2017 et le Conseil municipal 2017-2021**

\*\*\* Pièce CM1117-009 \*\*\*

*Dépôt au Conseil municipal et dans les archives municipales pertinentes du rapport de transition entre les Conseils municipaux 2013-2017 et 2017-2021.*

11. **DÉPÔT DE DOCUMENT AU CONSEIL – Lettre de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan**

\*\*\* Pièce CM1117-010 \*\*\*

*Dépôt au Conseil municipal et dans les archives municipales pertinentes d'une lettre de remerciement de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan pour leur activité du printemps dernier dans la Municipalité.*

Réso # 14111-17

12. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE – Bibliothèque municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale de la Municipalité a besoin d'un élu qui aura la charge de la représenter;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande nous vient du RÉSEAU BIBLIO; et

**CONSIDÉRANT QUE** cette nomination est valable pour le mandat 2017-2021.



**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents de nommer Monsieur Lionel Fortin comme responsable élu de la bibliothèque municipale de la Baie-Sainte-Catherine auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches. Par le fait, le Conseil autorise la direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin de procéder à ce changement.

Réso # 14211-17

13. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE – Municipalité Amie des Aînés (MADA)**

\*\*\* Pièce CM1117-011 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre du regroupement Municipalité Amie des Aînés (MADA) et qu'elle a besoin d'un élu qui aura la charge de la représenter dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QU'**elle dispose d'une politique publique locale MADA qui est en vigueur depuis 2016 jusqu'à 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nomination est valable pour le mandat 2017-2021.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers présents de nommer Monsieur Florent Tremblay comme responsable élu du dossier de la politique publique MADA.

Réso # 14311-17

14. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE – Politique familiale**

\*\*\* Pièce CM1117-012\*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a œuvré avec les autres municipalités charlevoisienne pour faire adopter une politique publique régionale sur la FAMILLE;

**CONSIDÉRANT QU'**elle dispose d'une politique publique locale FAMILLE qui est en vigueur depuis 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nomination est valable pour le mandat 2017-2021.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Steve Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents de nommer Monsieur Florent Tremblay comme responsable élu du dossier de la politique publique locale FAMILLE.

Réso # 14411-17

15. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE – Surveillance de la rue Leclerc (entretien hivernal)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité dispose d'une rue locale qui traverse l'ensemble du noyau villageois avec celle dénommée Leclerc;

**CONSIDÉRANT QUE** de par le passé, le Conseil a toujours nommé un de ses membres responsable de la surveillance de cette artère d'importance pour notre communauté;



**CONSIDÉRANT QUE** cette nomination est également pour représenter les intérêts des citoyens dans ce dossier; et

**CONSIDÉRANT QUE** cette nomination est annuelle et valable pour 2018.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal mandate Monsieur Steve Dallaire comme étant le responsable de la rue Leclerc pour l'année 2018. Le mandataire devra tenir au courant le Conseil municipal de tous les projets ou travaux effectués ou à effectuer sur cette artère de la Municipalité. Par le fait même, la Direction générale doit lui donner accès également aux différents devis et aux cahiers d'évaluation des adjudicataires ayant contracté avec la Municipalité pour des travaux sur cette rue.

Réso # 14511-17

16. **NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE – Maire suppléant (novembre 2017 à mars 2018)**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Monsieur Guillaume Poitras maire suppléant. Son mandat sera pour une durée de 4 mois. Monsieur Guillaume Poitras est, par le fait même, autorisé à signer tous les chèques ou d'autres documents dans le cas d'absence ou d'incapacité du premier magistrat de la Municipalité.

Réso # 14611-17

17. **DEMANDE D'AUTORISATION – Adhésion à un contrat d'assurance collective**

\*\*\* Pièce CM1117-013 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « *preneur* » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a transmis à la Municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions; et

**CONSIDÉRANT QUE** la date de mise en vigueur du contrat est le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Steve Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- a) que la Municipalité adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;
- b) que la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;



Espace pour parapher

- c) que la Municipalité accorde à la FQM, et à ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;
- d) que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- e) que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre préavis; et
- f) que la Direction générale de la Municipalité soit responsable de ce dossier.

Réso # 14711-17

18. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – École primaire Marie-Victorin, Saint-Siméon**

\*\*\* Pièce CM1117-014 \*\*\*

**CONSIDÉRANT LA** réception d'une demande d'aide financière de l'Organisation de participation des parents (OPP) de l'école primaire Marie-Victorin de Saint-Siméon;

**CONSIDÉRANT QUE** leur demande en est une financière pour les aider à payer des activités, des cadeaux, des décorations et toutes choses jugées opportunes pour les enfants de notre école;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit de l'école primaire fréquentée par les enfants de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a démontré à maintes reprises dans les dernières années son souhait d'aider davantage les familles de la Municipalité; et

**CONSIDÉRANT ÉGALEMENT LA** finalité de ce souhait avec l'adoption de la Politique familiale de la Municipalité avec la résolution # 2503-16;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser une commandite au montant de cinquante dollars (50,00 \$) à l'OPP de l'École primaire Marie-Victorin et d'autoriser les officiers municipaux à remplir et signer tous les documents nécessaires. Il est entendu par cette résolution que la Direction générale est le répondant de la Municipalité pour ce dossier.

Réso # 14811-17

19. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Mouvement Action-Chômage de Charlevoix**

\*\*\* Pièce CM1117-015 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Action Chômage de Charlevoix a une longue histoire d'action communautaire dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** beaucoup de citoyens ayant des emplois saisonniers utilisent leurs services ou peuvent le faire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité contribue à leur financement depuis 2006.

**CONSIDÉRANT QUE** nous arrivons à la période de l'année où il faut renouveler notre adhésion à l'organisme;





Espace pour parapher

**CONSIDÉRANT LE** coût du renouvellement établi pour les municipalités à cinquante dollars (50,00 \$);

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser le directeur-général / secrétaire-trésorier et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à faire toutes les démarches nécessaires afin de renouveler l'adhésion de la Municipalité à cet organisme. Il est entendu par cette résolution que la Direction générale est le répondant de la Municipalité pour ce dossier.

20. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – La Marée – Le Regroupement de parents et ami(e)s de la personne atteinte de maladie mentale**

\*\*\* Pièce CM1117-016 \*\*\*

*REFUSÉ*

Réso # 14911-17

21. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018 – Union des Municipalités du Québec**

\*\*\* Pièce CM1117-017 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QU'**il est temps de renouveler notre adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

**CONSIDÉRANT QUE** le coût demandé pour ce renouvellement de la portion non facultative est de soixante-treize dollars (73,00 \$) plus les taxes applicables; et

**CONSIDÉRANT QUE** cette association est un incontournable dans la représentation des intérêts des municipalités du Québec.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillers présents d'autoriser les officiers municipaux à faire toutes les démarches nécessaires afin de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à l'UMQ. Il est entendu par cette résolution que la Direction générale est le répondant de la Municipalité pour ce dossier.

Réso # 15011-17

22. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Édifice municipal Albert-Boulianne – Phase IV – Extras sur contrat initial**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a décidé avec la résolution 6905-17 d'affecter le surplus budgétaire annuel de 2016 au projet de réfection de la façade et de la fenestration arrière de l'Édifice municipal Albert-Boulianne;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 10007-17 a octroyé dans ce dossier un contrat de services professionnels en architecture au Groupe Habitat et à Mathieu Simard Architecte;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 12409-17 a octroyé après un appel d'offres public au plus bas soumissionnaire le contrat de réfection de la façade et fenestration arrière de l'Édifice municipal Albert-Boulianne à Morneau Tremblay Construction – Excavation pour un montant de cinquante mille cinq cent trente un dollars (50 531,00 \$);



Espace pour parapher

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissionnaires étaient invités également à déposer des prix hors soumission pour des travaux en lien avec de la peinture à réaliser dans la cage d’escalier Ouest de l’Édifice municipal, une réparation des allèges de la fenestration du bureau municipal et une restauration partielle du mur de brique sur la façade arrière; et

**CONSIDÉRANT QUE** le prix déposé par Morneau Tremblay Construction – Excavation pour la peinture de la cage d’escalier Ouest est de huit cent cinquante dollars (850,00 \$) plus les taxes applicables.

**CONSIDÉRANT QUE** le prix déposé par Morneau Tremblay Construction – Excavation pour la réparation des allèges de la fenestration du bureau municipal est de quatre cent soixante-quinze dollars (475,00 \$) plus les taxes applicables.

**CONSIDÉRANT QUE** le prix déposé par Morneau Tremblay Construction – Excavation pour une restauration partielle du mur de brique sur la façade arrière est de deux mille dix dollars (2010,00 \$) plus les taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Guillaume Poitras et unanimement résolu par les conseillers présents d’autoriser les officiers municipaux à octroyer en contrat hors soumission les tâches de peinture à réaliser dans la cage d’escalier Ouest de l’Édifice municipal, de la réparation des allèges de la fenestration du bureau municipal et de la restauration partielle du mur de brique sur la façade arrière. Il est entendu aussi par cette résolution que la Direction générale est le répondant de la Municipalité pour ce dossier.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Réso # 15111-17

#### **23. OCTROI DE CONTRAT – Préparation du plan d’intervention du réseau municipal d’égout – Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** la préparation d’un plan d’intervention est une exigence du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) pour la priorisation des travaux à effectuer relativement aux réfections et aux remplacements des conduites d’eau potable et d’égout;

**CONSIDÉRANT QU’**en plus l’avancement des études pour le traitement des eaux usées a démontré des lacunes importantes au niveau des conduites d’égout, en particulier les mesures de débit qui donnent des valeurs anormalement élevées et que, pour pouvoir prendre une décision éclairée, le MAMOT a exigé que le plan d’intervention soit réalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** des inspections télévisées du réseau d’égout ont justement été réalisées à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** c’est une condition obligatoire pour l’avancement de cette étude sur le traitement des eaux usées; et

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du plan d’intervention fait partie des investissements prioritaires qui peuvent être financés à même l’aide financière du programme sur la Taxe sur l’essence et la contribution du Québec (TECQ).



Maire

2523

Dir.-général / sec.-trésorier

Espace pour parapher

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Steve Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) que le conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine mandate Monsieur Gilles Filion, ing. pour réaliser le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout; et
- b) que le suivi du travail de Monsieur Gilles Filion soit sous la supervision immédiate de la Direction générale.

## URBANISME

Réso # 15211-17

### 24. DOSSIER CITOYEN – Prolongement d'une entente – Lots C1R1L45 et C1R1L46

\*\*\* Pièce CM1117-018 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des lots 45 et 46 du cadastre officiel du Canton de Saguenay, circonscription foncière de Charlevoix 1, situés sur la route de la Grande Alliance, entreposait depuis quelques années divers objets constituant des nuisances au sens de la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'amoncellement qui était présent comportait notamment des matériaux et des substances dangereuses ou dommageables pour la sécurité des personnes et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** des avis ont été émis par l'inspecteur municipal suite aux infractions constatées;

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 décembre 2015, la Municipalité a adopté la résolution 1792-15 entérinant une entente intervenue avec le propriétaire afin que celui-ci puisse bénéficier d'un délai pour procéder au ramassage et au nettoyage complet des lots afin d'éliminer toutes les nuisances ainsi que les matières dangereuses y étant présentes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette entente, le propriétaire avait jusqu'au 30 septembre 2017 pour exécuter tous les travaux requis en ce sens;

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 septembre 2017, une inspection effectuée sur les lots du propriétaire a permis de constater que la situation s'était améliorée, mais que certains travaux demeuraient tout de même à effectuer par le propriétaire afin de se conformer à la réglementation municipale et aux normes applicables en matière d'environnement; et

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire, qui semble jusqu'ici vouloir collaborer, requiert un délai supplémentaire pour se conformer totalement;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Albert Dallaire et unanimement résolu par les conseillers présents :

- a) de consentir un délai supplémentaire au propriétaire des lots 45 et 46 du cadastre officiel du Canton de Saguenay, circonscription foncière de Charlevoix 1, afin que celui-ci procède au ramassage et au nettoyage complet de sa propriété afin d'éliminer toutes les nuisances ainsi que toutes les matières dangereuses pouvant s'y trouver, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2018;
- b) qu'à défaut pour le propriétaire de respecter cette ultime et dernière prolongation de délai, la Municipalité de Baie-Ste-Catherine constate une cause de nuisance et d'insalubrité sur les lots précédemment mentionnés;



Espace pour parapher

- c) que la Municipalité mandate Morency, Société d'avocats (Me Philippe Asselin) afin de transmettre une mise en demeure au propriétaire et qu'à défaut pour ce dernier de s'y conformer, d'entreprendre toutes les procédures judiciaires qui s'imposent, incluant notamment l'émission de constats d'infraction et l'obtention d'ordonnance auprès des instances judiciaires compétentes.

#### **DIVERS**

**25. POINT D'INFORMATION – Lancement de la campagne de financement *Mon Village...ma clinique...mon DOC!***

**26. Période de questions**

- a) Membres du Conseil
- a. Aucune question.
- b) Public
- a. Un citoyen s'informe si cela prend un permis ou un certificat d'autorisation pour procéder à la coupe d'un arbre sur sa propriété. Le Conseil lui répond que selon la réglementation actuelle, seules les coupes arbres sur la portion avant du terrain ou sur le côté d'une rue sous le contrôle de la Municipalité doivent faire l'objet d'une demande d'un certificat d'autorisation. Par contre, le Conseil accepte d'étudier la possibilité de modifier son règlement.
- b. Un citoyen s'informe s'il serait possible que la Municipalité puisse imiter certaines municipalités voisines qui soulignent sur leurs médias sociaux la mortalité de ses citoyens avec des publications spéciales. Le Conseil répond qu'il fait déjà beaucoup en la matière en soulignant la contribution et la vie de ses citoyens décédés avec la gratuité de la salle Henri-Paul-Chamberland pour les rencontres de familles et amis qui suivent l'exposition du décédé.

**Réso # 15411-17**

**27. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Steve Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 20h35.

\_\_\_\_\_  
**Monsieur Donald Kenny**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur-général / secrétaire-trésorier

*Moi, Donald Kenny, Maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*